

PROJET ASSOCIATIF MJC CL2V

Rappel historique de la MJC CL2V

L'association « Le Centre de Loisirs des 2 villes » régie par la loi de 1901 est créée en 1976. Elle est d'abord une maison de quartier issue de l'engagement des militants associatifs habitant le quartier. Le CL2V obtient le soutien des bailleurs sociaux (CILG et OPHLM 33) et des villes de Bordeaux et de Mérignac. Ses activités se déroulent dans des espaces dits « les mètres carrés sociaux ». Les deux villes et les utilisateurs voyaient là l'opportunité de mettre en œuvre un projet social, culturel et éducatif.

En 1978, les deux villes et les bailleurs sociaux construisent le bâtiment dénommé le CL2V. Dans le même temps et dans sa recherche d'identité l'association CL2V se rapproche des grandes fédérations d'éducation populaire et fait le choix des MJC. Les valeurs républicaines et la pratique de l'éducation populaire contenues dans le projet de la FFMJC sont partagées par les villes et les adhérents. Après l'agrément d'éducation populaire obtenu en 1979, l'idée de demande d'agrément centre social vient en 1997. En effet, depuis une vingtaine d'années le nombre des adhérents et des activités de la MJC s'est développé, impliquant des moyens humains et matériels plus importants, d'où la réflexion nécessaire vers une nouvelle étape. En 2003, en présence des représentants de la CAF, le Conseil d'administration valide officiellement sa démarche vers l'agrément Centre Social. Le premier agrément est obtenu en juillet 2005. Cette évolution, bien prise en compte par les municipalités, a aboutie à la construction d'un bâtiment de 1 200 m². Le partenariat sur lequel le projet de la MJC CL2V a été construit demeure un socle qui permet l'enrichissement et le développement. Il doit être capable de s'ouvrir, d'accueillir d'autres personnes et structures l'enrichissant. L'affiliation à la fédération des Centres Sociaux, en 2007, va dans ce sens.

BUT DE L'ASSOCIATION

La MJC CL2V offre à chacun, la possibilité de prendre conscience de ses aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyen actif et responsable.

OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

La MJC CL2V met en œuvre un projet social, éducatif et culturel participant à la formation des citoyens, ouvert à tous et respectueux des convictions personnelles.

C'est un espace indispensable d'expérimentation culturelle, artistique, pédagogique sociale et politique (vie de la cité et d'expression libre).

L'utilité et le sens général de l'action de la MJC CL2V prennent forme dans la poursuite des objectifs suivants :

Favoriser le lien social et la solidarité :

- Par un accueil de qualité et une communication prenant en compte tous les publics.
- Par la rencontre, le dialogue, les contacts humains, le plaisir partagé, la convivialité, la pratique d'activités, toutes générations confondues.

Favoriser l'éveil, l'épanouissement et l'autonomie :

La MJC est un espace d'apprentissage, de formation, d'expérimentation permettant l'émancipation des personnes par

- La présence d'espaces d'accueil et de paroles
- L'apprentissage de la responsabilité dans la vie d'un collectif,
- La pratique de la co-éducation,
- L'apprentissage de la citoyenneté,
- La pratique d'une activité.

Favoriser la pratique de la démocratie et de l'action collective :

- Par la transmission des valeurs du projet associatif et de la mémoire de la structure,
- Par l'affirmation que l'engagement et la responsabilité des bénévoles est une garantie du bon fonctionnement de la vie associative,
- Par l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet partagé,
- Par l'expression, le respect des droits et libertés des usagers/habitants,
- Par la volonté de s'enrichir de toutes les ressources du territoire, notamment par la participation des partenaires associatifs et institutionnels.

VALEURS

Prendre en compte tous les publics :

A l'écoute de tous les publics, la MJC CL2V porte un regard particulier sur les jeunes en favorisant l'acquisition des dispositions essentielles à la démocratie et au passage à l'état adulte, par l'apprentissage de la liberté dans l'action, la réflexion et la confrontation.

Promouvoir la vie associative :

Comme espace de prise de responsabilité, de solidarité et d'innovation.

Nourrir une laïcité active :

Qui fait de la confrontation d'idées, de pratiques d'engagements y compris opposées, un espace de médiation et d'échange, une source d'enrichissement mutuel, de revitalisation sociale et de formation citoyenne refusant toutes formes de rejet et d'exclusion.

Pratiquer la coopération :

Dans une démarche de co-construction notre association doit se donner les moyens d'accueillir et de prendre en compte les personnes, les institutions et les associations porteuses des problématiques de l'environnement. Dans nos actions quotidiennes, nous nous donnons les moyens de favoriser les rencontres, la reconnaissance permettant d'accompagner les citoyens dans la dignité.

L'évaluation avec les différents acteurs et partenaires devient nécessaire pour le suivi et l'évolution du projet.

Affirmer une conception de l'homme et de la culture :

La culture, l'art, la formation et la pratique artistique sont essentiels à la construction de la personnalité. Fidèle à notre attachement à l'éducation populaire, nous défendons une conception globale et dynamique de la culture prenant en compte l'Homme et son identité dans un environnement en mutation. Est « cultivé » celui qui permet tout en accueillant la culture de l'autre, de comprendre sa propre situation dans le monde, de la décrire, de lui donner un sens et d'agir sur elle pour la transformer.

Le but, les objectifs généraux et opérationnels, les valeurs qui animent notre MJC autorisent, fondent, encouragent une diversité d'expériences et d'actions qui, dans son principe n'a pas de limite.

L'originalité de la MJC CL2V tient à cette dimension d'invention possible pour tous, par tous et dans les domaines les plus divers.